

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.10  
WT/DS292/31/Add.10  
WT/DS293/31/Add.10  
7 novembre 2008

(08-5408)

---

Original: anglais

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

### Rapport de situation des Communautés européennes

#### Addendum

La communication ci-après, datée du 6 novembre 2008 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

---

#### Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Les États-Unis et les Communautés européennes ont tenu leur réunion technique (la septième) sur des questions relatives à la biotechnologie les 22 et 23 octobre. Comme il est déjà indiqué dans le dernier rapport de situation, le Canada est convenu de proroger encore le délai raisonnable pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial établi dans le cadre de l'OMC, jusqu'au 31 décembre 2008 (WT/DS292/34). De même, l'Argentine est convenue de proroger encore le délai raisonnable pour la mise en œuvre, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---